

AVENANT A LA CONVENTION NUMERO 09-1234 DU 13/11/2009

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole représentée par son Président, Monsieur Eugène CASELLI, dont le siège est situé : Les Docks – Atrium 10.7 – Place de la Joliette – BP 48014 – 13567 MARSEILLE CEDEX 02

Phasics représentée par Marie Begonia LEBRUN, dont le siège est situé : 4 avenue Chevalier 91450 Soisy sur Seine

Préambule :

Phasics, est une entreprise de 13 salariés installée sur le site de Palaiseau en région parisienne. Cette société conçoit et commercialise des analyseurs de surface d'onde.

Dans sa phase de développement, dans le cadre du projet Quito, elle envisage de s'installer sur le Technopôle Marseille Provence à Château-Gombert, dans l'Hôtel Technoptic.

Erreur ! Aucune variable de document fournie.

Article 1 :

L'article 5 de la convention n° 09-1034 du 13 novembre 2009 est modifié comme suit :

Pour la réalisation des travaux dans le cadre du projet collaboratif QUITO, une subvention d'un montant de 50 000 Euros est attribuée par la collectivité au titulaire sur la base suivante :

Montant total des dépenses du titulaire au titre du projet :	1 056 278 euros
Montant total de l'assiette retenue	316 883 euros
Taux d'aide	30%

Les dépenses prises en compte au titre de l'aide relèvent de :

- la réalisation des moyens de mesure à partir des exigences exprimées par les autres partenaires.

Ces dépenses sont liées à l'exécution du projet, mentionnées dans les annexes technique et financière, inchangés, annexés à la convention initiale, et effectuées à compter de la date de début des travaux du projet.

Les autres dispositions demeurent inchangées.

Le Président de la Communauté
Urbaine Marseille Provence Métropole

Le Président de
Phasics

Eugène CASELLI

Marie Begonia LEBRUN